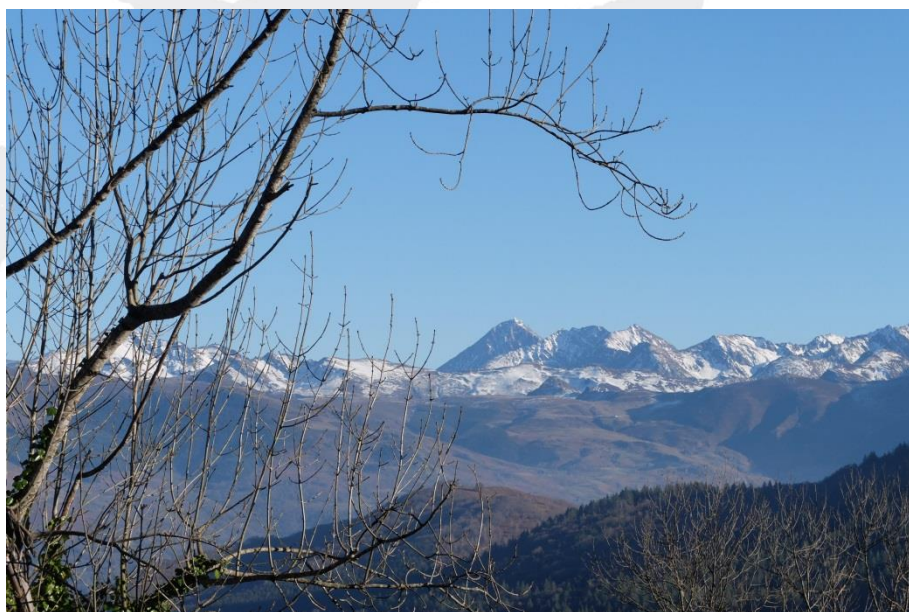


Se former et former vos salariés c'est plus qu'une obligation : Aujourd'hui c'est une nécessité.
Dans un contexte national et international en tension, renforcer les compétences et l'employabilité de vos équipes c'est assurer la compétitivité de votre entreprise.

LIVRET D'ACCUEIL

Stagiaires



Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner dans les étapes et les pas de votre arrivée et de votre suivi en formation.

Vous y trouverez des informations pratiques et des éléments de présentation de l'entreprise « Ateliers Ressource ».

Ce livret vous est présenté par Claudine THEVIN, gérante de la société Ateliers Ressource.

Bienvenue sur l'espace des Observatoires

Notre vocation est d'anticiper les évolutions démographiques des métiers et de l'emploi :

Une démarche prospective pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leur gestion des compétences ainsi que les salariés et les demandeurs d'emploi souhaitant s'informer sur les métiers et leurs qualifications. C'est accompagner pour permettre à chacun de trouver son chemin et de définir ainsi sa trace !

L'entreprise

Statut

SARL, au capital social de : 7000 €
N° de Siret : 49898179400015
N° Intracom : FR72498981794
Code APE : 8559A

Historique

L'entreprise Ateliers Ressource est née en juillet 2007. Son siège social est situé dans les Hautes-Pyrénées.

Ateliers Ressource, représentée par Claudine Thévin, est à votre écoute et très investie dans sa mission de formation, de conseil/coaching et d'ateliers. L'objectif de la société Ateliers Ressource est de s'inscrire dans une dimension de développement durable et d'innovation. La qualité est au centre avec une dimension humaine, des « formations actives » en petit nombre pour favoriser vos échanges et vos expériences.

De nombreuses années d'expérience et de pédagogie participative nous permettent de vous proposer un travail individualisé sur votre vécu professionnel. De nombreux modules sont à votre disposition, adaptés à votre secteur d'activité, à vos besoins.

Activité

L'activité de la société Ateliers Ressource repose sur 4 axes, intimement liés entre eux :

- La formation continue
- Le conseil et le coaching
- Les ateliers culture durable

Organisation

Voir processus ci-joint.

Qualité

Une démarche qualité est en cours : voir processus simplifié ci-joint.

Implantation

Itinéraire pour arriver à Ateliers Ressource, Ferme des Trois Sapins, Plateau du Bergons, 65400 Arcizans-Dessus :

Coordonnées GPS : Longitude -0.172790 Latitude 43.012636 Altitude 955m

*Prendre la sortie 12 autoroute TARBES OUEST, c'est le plus simple
Au premier rond-point de Lourdes à l'entrée, prendre direction Argelès-Gazost.*

A partir de Lourdes, prendre direction Argelès-Gazost.

Prendre rocade au rond point à la sortie de Lourdes, à la sortie au rond-point sur Argelès-Gazost.

A l'entrée d'Argelès-Gazost vous arrivez sur un rond point, prendre à droite puis au 2^{ième} rond-point prendre direction Col Aubisque (attention à ne pas rentrer dans le parking qui est juste avant), monter la petite route à sens unique puis prendre à droite en haut la D 101 (direction centre ville / Val d'Azun).

Faire environ 200 m et vous arrivez à l'angle d'une petite place, prendre à droite direction Col Aubisque, Soulor...

A la sortie d'Argelès au niveau du panneau Argelès-Gazost barré, prendre à droite direction Gez d'Argelès la D102 (virage en épingle qui monte), faire 1 km, traverser le village de Gez, à la sortie du village (voir dernière croix blanche), prendre à gauche petite route, direction Refuge du Haugarou / Col de Spandelle. C'est la route du Bergons.

Faire environs 5 kms, puis juste après un petit plat, vous arrivez sur un embranchement avec 3 sapins (la route tourne à gauche), un chemin forestier est juste en face, prendre ce chemin (voir panneau « Ateliers Ressource »), faire environ 1,2 kms sur le chemin en suivant le cours d'eau, sans le traverser. La Ferme des Trois Sapins « Ateliers Ressource » se trouve sur la gauche, voir panneaux solaires devant.

Votre arrivée dans l'établissement

Votre formateur / formatrice

Claudine THEVIN sera votre responsable de stage. Elle sera chargée de vous guider dans votre formation et de veiller à votre bonne intégration des concepts proposés.

Votre stage

Vous intégrez notre centre de formation pour un stage de 1 ou plusieurs jours dans le cadre d'une formation au niveau management, communication, qualité ou autre, les dates de début et fin de stage ainsi que les horaires figurent sur votre contrat ou votre convention de formation.

Le cursus pédagogique suivi par le/la stagiaire est détaillé sur le programme de formation.

Etablissement RQTH

Ateliers Ressource est un établissement Référent Qualité Tout Handicap. Les aménagements nécessaires à votre venue sont pris en compte : un contact en amont de l'entrée en formation est prévu, une fiche de suivi permet d'effectuer une synthèse des aménagements nécessaires puis d'effectuer un bilan à l'issue de la formation.

Référent handicap : Claudine Thévin au 06 82 14 65 54.



Votre convention ou contrat de stage

La convention de stage ou le contrat de stage définit le cadre de la formation avec les éléments indispensables à prendre en compte :

- Le programme de formation détaillé avec les objectifs déterminés, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats
- Le lieu, les dates et les heures de début et fin de formation
- Le coût de la formation

La convention de stage pour une plus longue durée (ou alternance) précise les dates de début et de fin de votre stage, la définition des activités qui vous sont confiées, le montant de votre gratification éventuelle, la liste des avantages offerts par l'entreprise, les conditions dans lesquelles les responsables assurent votre encadrement et les modalités de validation du stage.

Vos horaires de stage

Les horaires de stage sont précisés dans votre convention ou contrat de formation.

Les horaires de travail des stagiaires en alternance ou en stage d'étude sont conformes à la législation en vigueur.

Vos obligations

Les obligations liées à la convention ou au contrat de stage

En tant que stagiaire, vous vous engagez à :

- Réaliser votre stage ou votre mission
- Respecter les règles de l'entreprise et du règlement intérieur
- Rédiger, lorsqu'il est demandé, votre rapport de stage ou votre mémoire

Le règlement intérieur

Vous êtes tenu de prendre connaissance du règlement intérieur qui vous est remis lors de votre arrivée et qui est à votre disposition dans la salle de formation.

La sécurité

Il incombe à chaque stagiaire de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions dans le cadre des ateliers.

➤ **Les règles de santé et de sécurité dans l'établissement**

Les consignes à respecter : dans le cadre d'atelier lié à l'agro-écologie

Les consignes lors de l'arrivée sur un nouveau chantier, l'utilisation des outils, le port de charges, l'hygiène.

➤ **Les Équipements de Protection Individuelle (EPI)**

Ces équipements sont obligatoires. Ne pas les porter vous expose à certains risques, voire à une sanction.

Pour les activités extérieures en lien à la culture et environnement, prévoir :

- Chapeau et protection solaire
- Chaussure de sécurité ou/et bottes
- Lunettes
- Vêtement de travail, tenue de pluie
- Autres (A préciser)

- **Comportement à tenir en cas d'incendie ou d'accident**
- **Les documents d'information sur les différents risques**

Plusieurs documents sont à votre disposition pour vous informer des différents risques :

- Le règlement intérieur vous rappelle vos obligations en matière de sécurité
- Autres documents : (A préciser)

L'environnement

Nous attirons votre attention sur le fait que vous serez dans un cadre en pleine nature. Nous vous demandons de bien vouloir respecter cet environnement et d'y être particulièrement attentif.

Les absences

Toute absence doit être justifiée. Quelle qu'en soit la cause, vous devez en informer ou Pôle emploi ou votre entreprise. Une feuille d'assiduité et une feuille d'émargement sont à remplir toutes les demi-journées et justifient les temps de présence.

L'évaluation et le suivi du stagiaire

Votre responsable de stage remplit en fin de votre stage une fiche d'évaluation. Cette attestation est obligatoire et permet de valider votre activité réelle et les missions exercées pendant votre présence dans l'établissement. Dans un deuxième temps, une évaluation à froid sera adressée à votre responsable afin d'avoir un retour sur l'apport de votre formation.

Par ailleurs, si à l'issue de votre stage de longue durée, vous aurez à rédiger un rapport de stage. Votre responsable de stage ainsi que l'enseignant chargé de vous suivre superviseront la rédaction de ce rapport et participeront à l'évaluation de votre stage.

Les avantages divers

Les avantages proposés et dont peut bénéficier le stagiaire :

- Un suivi personnalisé
- Un accompagnement sur votre parcours après le stage